



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2021
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2022 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Secrétaire général y fait le point de la situation politique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et de la situation des droits humains et y examine les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021.

2. La Mission continue de mettre en œuvre la vision stratégique triennale voulue par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2567 \(2021\)](#) et s'est lancée, à cet égard, dans une nouvelle phase d'engagement politique. La réussite de la transition de quatre des cinq sites de protection des civils lui a par ailleurs permis de mettre encore davantage l'accent sur les zones de tension du pays, là où les besoins en matière de protection sont les plus importants, ainsi que sur la stabilisation, la communication et la mobilisation politique, tout en réajustant les capacités et les ressources entre ses différentes composantes, de manière à accroître la mobilité, les partenariats, la coordination et l'innovation.

II. Faits politiques importants

3. Depuis sa reconstitution le 30 août, l'Assemblée législative nationale provisoire n'a fait que de modestes progrès à cause des retards pris dans la formation de divers comités spécialisés, retards qui tiennent à des désaccords entre les partis sur la structure et la composition de ces comités. Le contrôle législatif s'en est ainsi trouvé entravé, et l'adoption de lois essentielles a été retardée.

4. Après un retard important, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a reconstitué les assemblées d'État dans les États de l'Équatoria-Central, des Lacs, du Haut-Nil et de l'Équatoria-Occidental et en a nommé les membres le 6 novembre ; il a fait de même le 17 novembre dans les États de l'Équatoria-Oriental, de Ouarrap, de Jongleï et du Bahr el-Ghazal septentrional, et le 26 novembre dans l'État de l'Unité. Quant à l'État du Bahr el-Ghazal occidental, l'assemblée d'État n'y a pas encore été reconstituée.



5. Après l'intervention du Président, M. Kiir, le 16 septembre, le désaccord qui opposait les membres de la coalition Autres partis politiques au sujet de la répartition de leurs sièges parlementaires a été réglé. Le 17 septembre, le Président a nommé 28 membres de cette coalition à l'Assemblée législative nationale provisoire et 8 de ses membres au Conseil des États.

6. Le 18 octobre, le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi 2020/2021 sur le processus d'élaboration de la Constitution. Lorsque l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée sera pleinement opérationnelle, le projet de loi sera débattu et devrait guider la rédaction d'une constitution définitive. Le 18 octobre, l'Assemblée législative nationale provisoire a adopté les règles régissant la conduite des débats de 2011 (telles que modifiées en 2021).

7. S'adressant à la Ligue nationale de la jeunesse du Mouvement populaire de libération du Soudan, réunie à Djouba le 11 septembre, le Président a souligné que l'objectif final était d'organiser des élections démocratiques libres, équitables et crédibles et appelé les jeunes à mener des campagnes pacifiques et à s'engager au niveau local.

Application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud

8. Le 12 septembre, le Soudan du Sud a célébré le troisième anniversaire de la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Des représentants de la communauté internationale, des chefs religieux et des membres de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant aux retards accumulés et aux échéances non respectées dans l'application de l'Accord, notamment en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité.

9. Le 7 octobre, la présidence a rencontré les présidents des mécanismes de sécurité ; à cette occasion, ils ont évoqué plusieurs points de l'Accord revitalisé qui portaient sur la sécurité, notamment l'achèvement de la formation des Forces unifiées nécessaires. À ce jour, malgré les nombreuses assurances reçues selon lesquelles la mise en place d'une structure de commandement commune et unifiée serait imminente, aucun progrès tangible n'a été réalisé. Il a été demandé à la MINUSS d'aider à transporter les équipes d'audit jusqu'aux 18 centres de formation – une étape préliminaire avant l'unification. La Mission a accepté mais les visites n'ont pas encore commencé.

10. Le 28 octobre, à sa 19^e réunion, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée s'est déclarée préoccupée par l'absence de progrès dans l'application des dispositions transitoires de sécurité, en particulier concernant l'unification des forces et leur déploiement et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La Commission a demandé au Gouvernement provisoire d'union nationale reconstitué d'accélérer l'approbation des projets de loi essentiels et de dégager des ressources financières pour appliquer l'intégralité des dispositions transitoires de sécurité.

11. S'adressant au forum des gouverneurs qui s'est tenu le 29 novembre, le Président a associé le retard accumulé dans la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité à l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud ainsi qu'au désaccord persistant sur la structure de commandement et de contrôle et les ratios de répartition des Forces unifiées nécessaires. Il a par ailleurs demandé à la Communauté Sant'Egidio de reprendre les pourparlers de paix de Rome avec les parties non signataires.

Scission du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

12. Le 19 septembre, le Président a annoncé qu'il avait autorisé son conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, Tut Gatluak, à négocier avec la faction de Kitgwang du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition). Le 22 septembre, le chef de la faction de Kitgwang, le général Simon Gatwech Dual, a confirmé que le groupe était prêt à engager des négociations avec le Gouvernement ou l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le 2 octobre, sous les auspices du Gouvernement soudanais, les chefs de la faction de Kitgwang, le général Gatwech et le général Johnson Olony, ont rencontré à Khartoum une délégation du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) menée par Tut Gatluak. Cette réunion a permis de confirmer que la faction de Kitgwang était disposée à participer à la prochaine série de pourparlers officiels avec le Gouvernement dans le cadre d'une médiation assurée par l'IGAD. Le 3 octobre, la faction de Kitgwang a publié son document de position en vue des pourparlers ; elle y demande l'application de l'Accord revitalisé, en particulier des dispositions transitoires de sécurité. Des groupes de la société civile se sont félicités de cette évolution et ont estimé qu'elle permettrait de régler les griefs politiques qui divisent l'opposition et de progresser dans l'application de l'Accord.

13. Par la suite, le M/APLS dans l'opposition a déclaré que la réunion tenue entre le MPLS et la faction de Kitgwang était contraire aux dispositions de l'Accord revitalisé qui interdisaient les changements d'allégeance. Il a allégué que l'une des parties à l'Accord avait encouragé les membres de l'opposition à faire défection pour affaiblir et mettre en péril l'application de l'Accord.

14. Alors que les pourparlers entre le MPLS et la faction de Kitgwang ont été retardés en raison des troubles politiques au Soudan, le général Gatwech a rejeté la proposition du MPLS de déplacer les pourparlers à Djouba. Le général Gatwech serait revenu à Megenis le 8 novembre.

Évolution de la situation régionale

15. Les 10 et 11 octobre, le Président, M. Kiir, s'est rendu en visite officielle en Égypte. Au cours de cette visite, le Soudan du Sud et l'Égypte ont signé plusieurs accords sur l'irrigation, le commerce et l'industrie.

16. À la suite du coup d'État militaire survenu au Soudan le 25 octobre, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale a publié une déclaration dans laquelle il a assuré le Soudan de la solidarité de son pays et de son soutien indéfectible. Il a affirmé ne pas douter que les dirigeants soudanais prendraient les meilleures décisions pour leur peuple. Le 31 octobre, le Ministère a indiqué que Tut Gatluak s'était rendu à Khartoum pour transmettre un message dans lequel M. Kiir priait instamment les dirigeants soudanais de régler leurs différends par le dialogue.

Situation économique

17. La situation macroéconomique est restée stable et le taux de change s'est maintenu à environ 400 livres sud-soudanaises pour un dollar des États-Unis d'Amérique. Malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le commerce a connu une certaine reprise dans tout le pays. La frontière avec le Soudan, qui est fermée depuis dix ans, devait rouvrir le 1^{er} octobre, mais cette réouverture a été retardée en raison de la situation de sécurité au Soudan.

18. L'approbation du budget national pour 2021/22 et le lancement de la stratégie nationale de développement révisée ont pris du retard. Les difficultés persistent : la dette commerciale et le passif lié au paiement anticipé du pétrole constituent environ

65 % de la dette publique du pays. Pour soutenir la reprise de l'économie, le Gouvernement devra poursuivre les réformes des finances publiques engagées et la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques.

III. Situation de sécurité

19. Le Soudan du Sud a continué de connaître des conflits au niveau infranational, notamment dans les États du Haut-Nil, de l'Unité, de Jongleï, de Ouarrap, des Lacs, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental, où les affrontements entre factions, la concurrence intracommunautaire et intercommunautaire, les problèmes de sécurité et la pénurie de ressources ont alimenté les conflits et les violences. Dans la région de l'Équatoria, des affrontements impliquant des groupes non signataires ont mis en danger des civils. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont continué d'être ciblés par des actes criminels et ont dû faire face à des menaces de violence de la part de jeunes du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Équatoria-Occidental pour des raisons liées aux possibilités d'emploi offertes.

Région du Haut Nil

20. Dans la région du Haut Nil, la situation a continué de pâtir des effets de la scission du M/APLS dans l'opposition. Si les combats entre le M/APLS dans l'opposition et sa faction de Kitgwang semblent s'être apaisés, des affrontements isolés se sont poursuivis. Le 13 septembre, les deux camps se sont affrontés à Khor Amut, à environ 25 kilomètres de Megenis, faisant au moins 65 victimes du côté de la faction de Kitgwang. Le nombre de victimes du côté du M/APLS dans l'opposition n'est pas connu. Des changements d'allégeance ont eux aussi entraîné des actes de violence. Le 7 septembre, une partie des forces du M/APLS dans l'opposition qui étaient basées dans le village de Nyitut (à quelques kilomètres de Nasser) ont fait défection, ont rejoint la faction de Kitgwang et se sont réinstallées à Mandeng, après quoi certains éléments de l'Armée blanche, qui soutenaient ces transfuges, ont ouvert le feu sur les forces du M/APLS dans l'opposition qui étaient restées à la base de Nyitut. Le 6 octobre, les forces du M/APLS dans l'opposition ont affronté leurs transfuges à Wandang, le long de la frontière à hauteur d'Ulang et d'Akobo, après l'échec de plusieurs tentatives de réintégration. Des affrontements ont également eu lieu à Longochuk, les 6 et 7 septembre, entre le M/APLS dans l'opposition et ses transfuges menés par le général Thomas Tut Ding, qui avaient rejoint les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

21. Dans l'État de l'Unité, la tension est montée entre le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition au sujet des nominations politiques et de l'accès aux ressources et aux revenus. À Mayendit, des altercations au sujet des nominations ont abouti à des affrontements entre les forces de sécurité du commissaire du comté de Mayendit et le M/APLS dans l'opposition les 29 et 30 septembre. Le 6 octobre, les forces de protection du commissaire du comté de Koch et les soldats du M/APLS dans l'opposition qui escortaient des bateaux de transport de passagers civils se sont affrontés à Port-Nyaruob au sujet de la perception de recettes auprès des opérateurs et des passagers des bateaux.

22. Dans l'État de Jongleï, des tensions se sont fait jour au sein du M/APLS dans l'opposition du fait de la sécession de la faction de Kitgwang. Le 26 septembre, un petit groupe de membres du M/APLS dans l'opposition de Pieri a fait défection et s'est rallié à la faction de Kitgwang ; il s'est rendu dans le village de Parateat, dans le comté d'Uror, où il a affronté le M/APLS dans l'opposition le 30 septembre. L'État de Jongleï

a également connu des attaques récurrentes à petite échelle, dans les comtés de Duk, d'Akobo, d'Uror, de Nyerol, de Twic et de Bor, qui ont été attribuées aux Murle.

Région de l'Équatoria

23. Le Front de salut national est resté actif dans le sud de l'Équatoria-Central, où il s'est livré à des attaques, à des recrutements forcés, à des actes de harcèlement et à des enlèvements. Au moins 10 affrontements ont eu lieu entre des forces présumées membres du Front de salut national, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition. Des soldats présumés membres du Front de salut national ont attaqué un poste de contrôle à Lutaya, le long de la route reliant Yeï à Lasu, le 16 septembre et les 19 et 20 octobre. Le Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont également affrontés à de multiples reprises dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Occidental.

24. Les tensions et les violences ont continué dans l'Équatoria-Occidental, en particulier Tamboura, en raison du conflit opposant les factions armées pro-Azande et pro-Balanda. De multiples escarmouches ont opposé les forces loyales au général de division James Nando et les troupes du M/APLS dans l'opposition, soutenues par les milices armées qui leur sont associées. Des attaques très médiatisées ont visé des personnalités des deux groupes ethniques. À Yambio, les maisons du maire et du Ministre de l'information de l'État ont été attaquées. La maison du général Nando, située à Yambio, et l'école primaire Renzi de Tamboura, qui était occupée par les forces du général, ont également été attaquées. De plus, les 13 et 14 octobre, le convoi du général Nando a été pris en embuscade par des jeunes armés fidèles au M/APLS dans l'opposition à Mabaiku, à 5 kilomètres de Tamboura. Fin octobre, après l'intervention du comité restreint du Conseil de défense conjoint, les forces adverses ont commencé à se déplacer vers le centre de formation de Maridi, et le 27 octobre, le général Nando et le chef de la milice pro-Balanda, Angelo Davido, ont signé un mémorandum d'accord dans lequel ils s'engageaient à rétablir la paix et la stabilité à Tamboura. Le 30 octobre, le général Nando et son adjoint sont arrivés à Djouba. Le 4 novembre, une équipe du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a observé la présence de 484 soldats loyaux au général Nando au quartier général de la Division VI des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de quelque 88 membres du M/APLS dans l'opposition au centre de formation de Maridi.

Région de Bahr el-Ghazal

25. Dans la région de Tonj (Ouarrap), les conditions de sécurité ont été affectées par des cycles de représailles entre les Dinka Lou Paher armés de Maryal Lou (comté de Tonj-Nord) et leurs alliés des sous-clans Dinka de Thiik, d'Akok, d'Adoor, d'Apuk-Patoc et d'Aouan (comté de Tonj-Est), d'une part, et les Dinka Luanyjang (Tonj-Est) d'autre part. Le 3 octobre, à Kacuat, des combats ont opposé des jeunes Luanyjang et Thiik de Kacuat, attirant des jeunes Lou Paher et faisant plus de 30 morts. Le 16 octobre, à Maryal Lou, des jeunes armés de Luanyjang ont attaqué la famille du Ministre du travail et de la fonction publique de l'État de Ouarrap (un Lou Paher). Le 20 octobre, les Lou Paher ont tué par balles deux hommes de la communauté Luanyjang lors d'une attaque visant le camp de bétail de Nyangor dans le payam de Paweng (Tonj-Est). Le 25 octobre, lors d'une attaque visant un camp de bétail Lou Paher, dans le village de Mangany, qui aurait été commise par des jeunes armés de la communauté Luanyjang, un jeune a été tué et un autre blessé. Du 29 au 31 octobre, dans la région de Tonj, de multiples affrontements armés ont opposé les Luanyjang, les Thiik et les Lou Paher, faisant au moins 24 morts.

26. Dans l'État des Lacs, des violences locales liées au bétail ont touché les comtés de Cueibet, de Rumbek-Est et de Rumbek-Nord. Du 5 au 7 septembre, deux affrontements ont opposé des civils armés et les forces de sécurité dans les comtés de Rumbek-Est et de Cueibet, faisant neuf morts dont deux soldats.

IV. Situation humanitaire

27. Du fait d'importantes inondations, de violences persistantes et des déplacements de population en résultant, les besoins humanitaires ont continué de s'accroître au Soudan du Sud. Depuis le mois de mai, on estime que 850 000 personnes ont été touchées par des inondations. Certaines ont fui leurs maisons après que leurs villages ont été submergés et se sont réfugiées dans les hauteurs ou dans des structures communautaires. À Bentiu, dans l'État de l'Unité, des personnes victimes de ces phénomènes météorologiques et déplacées font face à une situation désespérée. Au 12 novembre, quelque 310 000 personnes avaient bénéficié d'une assistance sous une forme ou sous une autre. Le manque d'accès physique est resté particulièrement problématique pour les interventions humanitaires et, en dépit des efforts déployés pour répondre aux besoins immédiats des victimes des inondations, ceux-ci demeurent importants et variés. Des ressources et des financements sont nécessaires de toute urgence.

28. Comme les années précédentes, les inondations ont continué de provoquer le déplacement de certains groupes vers des zones perçues comme étant traditionnellement associées à d'autres groupes. Dans la ville de Bentiu, des habitants ont été contraints de se déplacer en raison de la montée des eaux, ce qui pourrait attiser les tensions liées aux droits fonciers.

29. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, la situation demeure précaire. Les terres agricoles et les cultures ayant été inondées et détruites par les inondations, elle risque de se détériorer davantage. L'insécurité alimentaire accrue, les maladies et l'accès insuffisant à l'eau propre, à l'hygiène et à l'assainissement ont augmenté les niveaux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. On estime qu'en 2021, 1,4 million d'enfants et 480 000 femmes enceintes ou allaitantes souffrent de malnutrition aiguë et ont besoin d'un traitement, soit les chiffres les plus élevés depuis 2013.

30. À Tamboura, les violences qui ont éclaté à l'échelle infranationale ont déplacé environ 80 000 personnes. Les combats qui ont eu lieu dans les comtés de Lainya et de Yei, dans l'Équatoria-Central, ont déplacé des personnes dans les régions environnantes et dans les pays voisins.

31. L'accès humanitaire reste difficile. Entre le 1^{er} septembre et le 5 novembre, 89 cas d'entrave à l'accès humanitaire, dont 13 embuscades et 5 pillages, ont été signalés, soit une augmentation de 47 % par rapport à la période couverte par le précédent rapport. Entre le 1^{er} septembre et le 5 novembre, l'insécurité a contraint 82 travailleurs humanitaires à quitter Pibor et Gumuruk (Jongleï) et Tamboura (Équatoria-Occidental).

32. L'accès humanitaire a continué d'être entravé, notamment par des actes de pillage et de destruction des fournitures humanitaires, ce qui a considérablement réduit la capacité des travailleurs humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin. Menaces et interférences opérationnelles ont également persisté, entraînant la perturbation et la suspension de l'action humanitaire. Un convoi humanitaire transportant 121 tonnes de denrées alimentaires a été attaqué dans le comté de Yei le 17 septembre. Au cours des derniers mois, la profération de menaces par des groupes de jeunes a conduit à la suspension des activités humanitaires non vitales à Pibor, Renk et Tonj. Grâce à une mobilisation à différents niveaux, les groupes de jeunes de

Pibor et de Renk ont toutefois fait marche arrière et accepté la reprise inconditionnelle des opérations humanitaires. Dans le même temps, le mauvais état des routes, aggravé par les fortes pluies et les inondations, a entraîné des difficultés d'accès et a ralenti les interventions dans les zones touchées par les inondations.

33. Avec les pluies et les inondations, le risque de paludisme et d'autres maladies d'origine hydrique reste élevé. Depuis le début de l'année 2021, le nombre cumulé de cas confirmés d'hépatite E parmi les personnes vivant dans le camp de déplacés de Bentiu est de 1 136, et 5 personnes en sont mortes. Les organisations humanitaires prennent des mesures pour contenir cette épidémie. Le Soudan du Sud est resté en état d'alerte pour faire face à toute flambée des cas de COVID-19. L'Organisation mondiale de la Santé a toutefois souligné que la capacité de faire face à une augmentation des hospitalisations était limitée. L'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée en République démocratique du Congo voisine le 8 octobre suscite un regain d'inquiétude.

34. Entre janvier et septembre, près de 4,7 millions de personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire et de services de protection. Au 30 novembre, 1,13 milliard de dollars avaient été reçus pour le plan de réponse humanitaire de 2021 dont le montant avait été fixé à 1,68 milliard de dollars.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

35. Mon représentant spécial et son adjoint ont continué d'user de leurs bons offices, se concertant avec les partis et les parties prenantes pour régler les questions essentielles en suspens en ce qui concerne l'application de l'Accord revitalisé. À cet égard, le 16 septembre, la MINUSS a conduit une délégation internationale, composée de représentants de l'IGAD, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Norvège, du Soudan et de l'Ouganda ainsi que du Coordonnateur de l'action humanitaire par intérim, qui s'est rendue à Yambio et à Tamboura (Équatoria-Occidental) afin de désamorcer les tensions et d'apporter une réponse cohérente. La délégation a rencontré les autorités de l'État et les autorités locales, des civils déplacés et l'équipe du Conseil de défense conjoint dans la région. Le 19 septembre, dans un communiqué de presse conjoint, la délégation a averti que si le Gouvernement ne s'employait pas de toute urgence à mettre fin aux combats, le risque d'une nouvelle escalade était imminent. Elle a souligné que seule une application intégrale de l'Accord et notamment de ses dispositions concernant l'unification et le déploiement des forces permettrait de remédier aux causes profondes du conflit et a appelé le Gouvernement à donner suite aux recommandations du Conseil de défense conjoint.

36. Le 30 septembre et le 1^{er} octobre, la MINUSS a accueilli un forum de deux jours pendant lequel la société civile a réfléchi au rôle qu'elle pouvait jouer pendant les opérations électorales. Les participants ont examiné le cadre électoral du Soudan du Sud, notamment les textes législatifs essentiels et les interactions entre le processus d'élaboration de la Constitution et les opérations électorales, les critères à prendre en compte et les stratégies à mettre en place pour organiser des élections pacifiques et crédibles, le calendrier et la chronologie des opérations électorales et les stratégies visant à renforcer la participation politique des femmes, et le cadre d'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies leur a été présenté.

37. Le 7 septembre, la MINUSS et l'organisation Community Empowerment for Rehabilitation and Development, une organisation non gouvernementale locale, ont organisé un atelier de consultation des parties prenantes de deux jours au sujet du projet de loi portant sur le processus d'élaboration de la Constitution. Lors d'une session de suivi facilitée par l'organisation South Sudan Democratic Engagement, Monitoring and Observation Programme (une autre organisation non gouvernementale locale) et tenue le 30 septembre, les participants ont examiné les observations formulées et arrêté le texte final des amendements proposés. Ces activités ont permis de mieux comprendre le projet de loi, d'en examiner le texte, de recenser les lacunes et les possibilités de réformes et de formuler des recommandations à l'Assemblée législative nationale provisoire concernant de possibles amendements. Les 16 et 17 novembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la MINUSS ont aidé l'Union des journalistes du Soudan du Sud à organiser un atelier de renforcement des capacités pour 35 professionnels des médias sur le processus d'élaboration de la Constitution et le journalisme parlementaire. Les 25 et 26 novembre, la MINUSS a aidé les organisations Community Empowerment for Rehabilitation and Development et South Sudan Democratic Engagement, Monitoring and Observation Programme dans le cadre de la tenue, à l'intention de 94 parlementaires et jeunes, d'un atelier concernant la mise en place d'un cadre constitutionnel légitime et efficace. À cette occasion, la question de l'élaboration de la Constitution et les priorités législatives des jeunes ont été abordées.

38. Les 26 et 27 octobre, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement un forum des partis politiques au cours duquel des dirigeants politiques ont évoqué les difficultés, les possibilités et les priorités propres à la période de transition, y compris le rôle que les partis politiques avaient à jouer en matière de contrôle et de mise en œuvre. Plus de 90 membres de partis politiques nationaux et infranationaux et d'organisations civiques, dont 17 femmes, ont délibéré et publié un communiqué sur les grandes questions de gouvernance, de sécurité, de gestion financière et de justice transitionnelle.

39. La MINUSS a également facilité l'organisation de forums de gouverneurs qui ont réuni des membres de l'exécutif des États concernés et des représentants de la société civile, des femmes et des jeunes dans l'État de Ouarrap (du 23 au 25 septembre) et dans la Zone administrative de Pibor, en collaboration avec le PNUD (du 14 au 16 septembre). Dans l'État de Ouarrap, les participants ont élaboré un projet de stratégie de collaboration sur les principales priorités en matière de sécurité, de gouvernance et d'état de droit. Dans la Zone administrative de Pibor, les participants ont élaboré des stratégies de lutte contre les violences intercommunautaires récurrentes, les enlèvements d'enfants et le vol de bétail. Dans l'État de Jonglei, la MINUSS a animé le 15 octobre un atelier de renforcement des capacités visant à donner des orientations aux autorités de l'État, nouvellement nommées, au sujet des principes directeurs applicables à la gouvernance locale, au système décentralisé de gouvernement local et aux pouvoirs et fonctions des conseils législatifs et des autorités exécutives des États.

40. Pour favoriser des relations de travail plus étroites entre les entités politiques des gouvernements des États, la MINUSS a organisé une retraite de deux jours à l'intention de l'exécutif de l'État de l'Équatoria-Central à Djouba les 2 et 3 novembre. Au total, 31 participants (dont 11 femmes) ont discuté de la manière de bâtir un consensus au travail, d'assurer la sécurité et l'état de droit, de protéger les droits humains, d'endiguer la violence fondée sur le genre, de renforcer les capacités locales et la prestation de services et de réviser le système fiscal local et la gestion des fonds publics et ont publié un communiqué décrivant la voie à suivre.

41. Du 16 au 18 novembre, le Ministère des affaires parlementaires et la MINUSS ont organisé un atelier de trois jours sur la coordination et l'harmonisation du travail entre les ministres fédéraux, les ministres des États et d'autres hauts fonctionnaires. Plus de 60 participants, dont 8 femmes, ont exploré les liens entre le Ministère des affaires parlementaires et celui de la justice et des affaires constitutionnelles.

42. À l'occasion de 11 tables rondes de Radio Miraya, la MINUSS a encouragé la participation politique des jeunes femmes parlementaires et promu une culture de paix fondée sur l'égalité et la stabilité sociale. Les citoyennes et les citoyens ont par ailleurs été sensibilisés aux questions de la consolidation de la paix, des élections, du budget national et des propositions de lois visant à prévenir la violence familiale et la violence fondée sur le genre, ainsi qu'au rôle et à l'influence de la Mission.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

43. La Mission a réagi aux menaces pesant sur les civils par un déploiement mobile actif, de solides capacités de projection de forces, le maintien d'une présence robuste de soldats de la paix, un dialogue régulier avec les dirigeants militaires et politiques, des initiatives de règlement des conflits au niveau local, la fourniture d'un appui à l'état de droit et aux institutions judiciaires et d'autres activités ciblées relatives aux programmes. Au cours de la période considérée, 24 bases temporaires étaient opérationnelles.

44. Face aux zones de tension de l'Équatoria-Occidental et de Ouarrap, la MINUSS a appliqué une stratégie intégrée et transversale. À Tamboura, dans l'Équatoria-Occidental, elle a renforcé sa base opérationnelle temporaire pour assurer une présence dissuasive et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a intensifié ses activités de mobilisation politique et de diplomatie préventive auprès des parties prenantes à Djouba et mené en parallèle des initiatives locales de règlement des conflits. Elle a également organisé un forum des parties prenantes à Yambio afin d'atténuer les tensions à Tamboura. Y ont participé des membres du gouvernement de l'État, des chefs, des membres de la société civile, des jeunes, des anciens et des chefs religieux, soit 30 personnes au total, dont 12 femmes.

45. À Tonj, dans l'État de Ouarrap, la MINUSS a surmonté les difficultés liées aux conditions météorologiques et à l'accessibilité pour établir une base opérationnelle temporaire à Maryal Lou afin de réconcilier les communautés de Tonj-Nord et de Tonj-Est, qui étaient en conflit, et d'assurer une médiation entre elles. La base opérationnelle temporaire a permis un dialogue avec les communautés environnantes et a assuré la sécurité, y compris pour les partenaires humanitaires. Selon les partenaires locaux, la présence de la base a contribué à renforcer la confiance de la population locale et des personnes déplacées et permis la réouverture d'une école primaire qui avait été fermée en raison de l'insécurité.

46. La MINUSS a également continué de promouvoir le dialogue associant toutes les parties, ainsi que la réconciliation et la cohésion sociale et interconfessionnelle au niveau infranational. À cet égard, elle a organisé 31 ateliers, forums, dialogues communautaires et programmes de renforcement des capacités à l'intention des communautés, des autorités des États et des autorités locales, des chefs coutumiers, des dirigeantes et des jeunes. Au total, 1 804 personnes (dont 521 femmes) ont participé à ces activités.

47. La Mission a aidé les autorités locales à assumer leurs responsabilités en matière de protection des civils. Du 22 au 24 septembre, elle a organisé une conférence dans le comté de Morobo, dans l'Équatoria-Central, sur le renforcement du rôle des

autorités locales dans la gestion des conflits locaux. Dans l'État de l'Unité, du 27 septembre au 14 octobre, elle a animé trois forums destinés aux administrateurs de payams, aux chefs coutumiers, aux dirigeantes de la société civile, aux jeunes et aux chefs religieux des comtés de Koch, de Guit et de Rubkona, lors desquels les participants ont adopté des résolutions sur la cohésion sociale et politique, la gouvernance et la prévention des violences intercommunautaires. Les 23 et 24 septembre, lors d'un dialogue de paix facilité par la Mission dans le comté de Wulu (État des Lacs), des communautés en désaccord ont adopté des recommandations pour résoudre un conflit de longue date sur des questions de propriété foncière et de délimitation de terrains.

48. La Mission a poursuivi ses efforts en faveur d'une participation pleine, effective et véritable des jeunes au programme de paix et de sécurité. Les 5 et 6 octobre, la MINUSS et le PNUD ont organisé, à l'intention de l'union des jeunes de l'État de Ouarrap, un forum de renforcement des capacités sur la gestion des conflits et le dialogue qui visait à promouvoir la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Les participants ont élaboré des stratégies de sensibilisation par les pairs dans les camps de bétail afin de prévenir les violences récurrentes. Du 25 au 27 octobre, la MINUSS et le PNUD ont organisé un forum de réconciliation de trois jours dans l'État de Ouarrap pour atténuer les violences intercommunautaires entre les Thiik, les Luanyjang et les Lou Paher. Les participants ont signé un communiqué dans lequel ils ont décrit les mesures à prendre immédiatement, à moyen terme et à long terme pour promouvoir la paix dans la région. Le 28 octobre, dans le Haut-Nil, la MINUSS a organisé un débat entre 80 étudiants et enseignants (dont 40 femmes) du site de protection des civils et de la ville de Malakal pour évoquer leur rôle dans la promotion de la paix au niveau local.

49. La MINUSS a continué d'assurer la protection physique de 34 056 personnes (dont 17 375 femmes) sur le site de protection des civils de Malakal. Les préparatifs de la reconversion de ce site, qui deviendrait un camp de personnes déplacées, sont en cours.

50. La MINUSS a continué d'appuyer les anciens sites de protection des civils de Bor, de Djouba, de Wau et de Bentiu, qui ont été reconvertis. Le site de Bentiu a connu des difficultés liées à l'augmentation de sa population lorsque les communautés des zones touchées par les inondations ont cherché à obtenir une aide humanitaire. Des activités de renforcement des capacités consistant notamment à fournir des conseils techniques et à tenir des ateliers de formation ont été organisées à l'intention de la Commission de secours et de relèvement, de la Police nationale sud-soudanaise et des dirigeants des communautés de personnes déplacées afin que les services humanitaires et les services de protection puissent être fournis sans entrave. La MINUSS a également collaboré avec les agences humanitaires pour désamorcer les tensions entre les personnes déplacées et le personnel humanitaire après la réduction des rations alimentaires dans le site de protection des civils de Malakal et dans les sites reconvertis.

51. Afin de prévenir les crimes, d'instaurer la confiance, de renforcer la sûreté et la sécurité des sites de personnes déplacées et de créer des conditions de sécurité propices au retour librement consenti, volontaire, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées, la police des Nations Unies a effectué 1 104 patrouilles coordonnées avec la Police nationale sud-soudanaise. Elle a aussi assuré 2 002 patrouilles : 765 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 129 patrouilles de courte durée, 88 patrouilles de longue durée, 63 patrouilles aériennes dynamiques et 957 patrouilles à haute visibilité. Au total, 1 081 de ces patrouilles comprenaient des policières.

52. La reconversion des sites de protection des civils a permis à la police des Nations Unies de réinvestir des ressources dans des activités de formation, des ateliers et des activités de police de proximité et notamment d'aider la Police nationale sud-soudanaise à élaborer des politiques stratégiques. À cet effet, la police des Nations Unies a continué de partager des locaux avec la Police nationale sud-soudanaise dans tous les postes de police situés à proximité des sites reconvertis de Bor, de Wau, de Djouba et de Bentiu.

53. Les ressources de la Police nationale sud-soudanaise étant limitées, pour renforcer les relations entre les communautés et la police et lutter contre la criminalité et les troubles à l'ordre public, la police des Nations Unies a redoublé d'efforts pour créer des comités chargés des relations entre la police et le public ; le nombre total de ces comités est maintenant de 193, contre 177 pendant la période couverte par le précédent rapport.

54. La MINUSS a effectué 42 299 patrouilles, dont 1 634 patrouilles de courte durée, 548 patrouilles de longue durée, 205 patrouilles aériennes dynamiques et 27 patrouilles fluviales. Au total, 637 patrouilles ont été menées dans les sites de protection des civils et aux alentours. Quelque 11,4 % de ces patrouilles comprenaient des femmes parmi le personnel en tenue.

55. Dans tout le pays, le Service de la lutte antimines a procédé à 98 interventions de neutralisation des explosifs et munitions pour la Mission, la Police nationale sud-soudanaise et la population locale, ce qui a permis de détruire 1 643 engins non explosés. À Ngulere, dans l'Équatoria-Central, 22 engins explosifs et 5 866 munitions d'armes légères ont été détruits dans le cadre de la campagne En lieu sûr, une campagne mondiale qui vise à transformer les champs de mines en terrains de jeu. Pour célébrer le nouveau terrain de jeu, des équipes de l'école primaire de Ngulere y ont disputé un match de football le 30 septembre. Le Service a également sensibilisé 1 517 personnes déplacées de Malakal au danger que représentent les engins explosifs.

56. Le Service de la lutte antimines a également localisé, neutralisé et détruit des engins explosifs à la demande des acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment pour un hôpital à Leer et pour un nouveau bureau local et des logements destinés au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Bentiu. À Leer, 21 engins explosifs et 38 munitions d'armes légères, qui avaient été localisés par la population locale, ont été enlevés et détruits. Le Service a aussi enlevé et détruit trois engins explosifs à la demande du Programme alimentaire mondial lors d'une patrouille de Torit à Kapoeta.

C. État de droit et application du principe de responsabilité

57. Afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité, de favoriser le droit à un procès équitable et de contribuer à atténuer les tensions intercommunautaires, la MINUSS a prêté son concours à des tribunaux spéciaux dans le Grand Tonj, à Rumbek, à Yirol et dans le comté de Cueibet, qui avaient à juger de graves infractions liées à des conflits « régionaux », à savoir des viols, des homicides, des vols et des cas de blessures sévères. En tout, ces tribunaux ont rendu leur décision dans près de 190 affaires.

58. Aux fins du renforcement des capacités judiciaires à l'extérieur des zones urbaines et de l'amélioration de l'accès à la justice, durant tout le mois de novembre, la MINUSS a encadré la fourniture de compétences techniques spécialisées à des intervenants judiciaires locaux par la mise en place d'audiences foraines à Maban et à Kapoeta, avec l'appui du PNUD.

59. La MINUSS a continué de faire avancer le projet de fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience du Soudan du Sud, l'objectif étant de réduire les violences commises en lien avec le bétail dans les zones frontalières des États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap. Du 4 au 8 octobre, la Mission a organisé un atelier de perfectionnement des compétences nécessaires à la conduite des enquêtes et à l'engagement des poursuites d'une durée de cinq jours, qui a permis à des procureurs, des enquêteurs et des avocats d'améliorer leur aptitude à mener efficacement les enquêtes et les procédures de jugement concernant les affaires traitées par l'audience foraine spéciale conjointe.

60. Les 15 et 16 septembre, la MINUSS a aidé la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à organiser une conférence bilan à l'intention de 31 juges-avocats (dont 2 femmes) qui avaient participé aux tribunaux militaires généraux à Yei, Bentiu, Maridi, Bor, Renk, Djouba et Malakal. Les participants ont demandé à la MINUSS de faciliter les formations concernant la gestion des dossiers et les enquêtes, et de mettre en place en plus grand nombre des tribunaux militaires généraux dans les principales zones de tension où des faits de violence sexuelle liée aux conflits avaient été signalés. La Mission continuera de dialoguer avec la Direction de la justice militaire pour appliquer ces recommandations.

61. En partenariat avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la MINUSS a aidé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité à progresser vers l'établissement d'une version définitive du dispositif relatif à la politique de sécurité, dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu les 6 et 7 octobre. L'achèvement de l'examen de la défense stratégique et de la sécurité reste un objectif de référence majeur de l'application de l'Accord revitalisé. Le 23 novembre, la MINUSS a également informé le Comité, dirigé par le Ministre de la défense, ainsi que des membres de la communauté diplomatique, de sa stratégie d'appui au processus de réforme du secteur de la sécurité du Soudan du Sud pendant la période de transition.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

62. Le déploiement modulable de bases opérationnelles temporaires a servi de filet de sécurité pour la fourniture de l'assistance vitale (à Maryal Lou, dans l'État de Ouarrap), a renforcé la confiance chez les bénéficiaires des programmes locaux associant étroitement paix, aide humanitaire et développement (dans le comté de Koch, dans l'État de l'Unité), et a créé les conditions propices à la réinstauration de l'aide qui n'était plus fournie en raison du conflit (dans le comté de Tamboura, dans l'État de l'Équatoria-Occidental).

63. Afin d'appuyer l'acheminement de l'aide et d'assurer la protection des travailleurs humanitaires, la MINUSS a conduit 281 patrouilles de longue durée et 292 autres de courte durée. Elle a protégé 1 421 missions intégrées. Elle a en outre effectué 35 patrouilles visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales. Le 9 septembre, la Mission a prêté son concours à la livraison aérienne d'articles non alimentaires par un organisme des Nations Unies dans des zones inondées du comté de Mayendit, ainsi qu'à une évaluation des besoins humanitaires dans 16 payams du comté de Panyijiar, dans l'État de l'Unité.

64. Afin que les activités humanitaires se déploient de manière maximale, la police des Nations Unies a coordonné son action avec la Police nationale sud-soudanaise en 16 occasions dans des camps de déplacés à Djouba et à Wau, recourant à des déploiements statiques et à des patrouilles mobiles dynamiques aux environs des lieux

concernés. À deux reprises, elle a assuré la sécurité d'une distribution de vivres par des acteurs humanitaires dans le périmètre du site de protection des civils à Malakal.

E. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

65. La MINUSS a consigné 145 faits qui ont influé de manière négative sur la situation des droits humains et la protection, à savoir des exécutions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des blessures, des enlèvements, des cas de violence sexuelle liée aux conflits, des arrestations et des détentions arbitraires (aussi par procuration), des cas de torture et de mauvais traitements, de conscription militaire forcée et de pillage et de destruction de biens civils. On a signalé 353 victimes civiles (208 morts et 145 blessés), dont 17 femmes et 13 enfants. Sur ces faits, 82 ont été attribués à des milices communautaires, 27 à des milices Azande et Balanda qui seraient associées aux parties au conflit, 17 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 5 au Service national de sécurité, 5 au M/APLS dans l'opposition, 4 au Front de salut national et 2 à la Police nationale sud-soudanaise. Les responsables de trois faits restants n'ont pas encore été identifiés.

66. Les attaques menées par des milices communautaires sont restées la principale source de violence touchant les populations locales, et ont fait 78 % des victimes civiles. Toutefois, à Tamboura, les violences commises par les parties au conflit et les milices Azande et Balanda qui leur sont associées ont continué de représenter une menace majeure pour les civils, faisant au moins 65 morts ou blessés et entraînant la poursuite des déplacements de population, des pillages et de la destruction de biens civils.

67. La MINUSS a continué de dialoguer avec les responsables gouvernementaux en vue de l'application de mesures légales visant à lutter contre les violences localisées, notamment le déploiement d'audiences foraines. Il n'en reste pas moins qu'elle a rapporté trois exécutions extrajudiciaires dans l'État des Lacs et cinq dans l'État de Ouarrap. Elle a également confirmé l'exécution de deux détenus dans le quartier des condamnés à mort à Wau. Le recours à la peine capitale demeure préoccupant, en particulier au vu de la capacité limitée de l'appareil judiciaire de respecter pleinement les garanties d'un procès équitable. La MINUSS a continué de fournir un appui aux prestataires d'aide judiciaire représentant des mineurs et des autres détenus condamnés à mort.

68. La MINUSS a également facilité la libération de 27 détenus (11 femmes et 16 enfants) qui étaient aux mains des peuples Murle, Dinka et Nuer dans l'État de Jongleï et la Zone administrative de Pibor, procédant à la recherche des membres de leur famille avec lesquels ils ont été réunis ; ces opérations se sont inscrites dans le cadre d'un projet en cours mené par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avec l'appui du fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, qui a abouti, depuis mars 2021, à la libération de 127 personnes enlevées.

69. La MINUSS a continué de recevoir des signalements d'actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires commis par le Service national de sécurité contre des journalistes, des militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement. Au moins 16 journalistes et défenseurs des droits humains ont été menacés et arrêtés ou détenus arbitrairement du fait de leurs activités professionnelles. Les pouvoirs publics ont également engagé des poursuites contre des sympathisants de la Coalition du peuple pour l'action civile, et le 6 octobre, ils ont publié une directive décrétant le gel des avoirs financiers nationaux de cinq de ses dirigeants. Une journée de manifestation prévue pour le 29 novembre n'a pas eu

lieu, en raison de l'adoption continue de mesures de répression contre les membres de la Coalition.

70. La MINUSS a organisé 144 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 4 225 personnes (1 381 femmes), notamment des membres des forces de sécurité, des fonctionnaires, des notables, des chefs traditionnels, des organisations de femmes et de jeunes et d'autres représentants de la société civile. Elle a, entre autres, animé un atelier de validation du rapport national établi dans le cadre de l'examen périodique universel, en plus de continuer d'apporter son appui aux commissions nationales et étatiques des droits humains. Le 4 novembre, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a organisé un dialogue interactif aux fins de l'examen du rapport initial à présenter par le Soudan du Sud, qui a été élaboré avec l'assistance technique de la MINUSS et marque la première coopération de ce type du pays avec un organe conventionnel international.

71. La MINUSS a procédé à 17 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains préalablement à des déplacements, et elle a apporté une aide matérielle à des forces de sécurité non onusiennes, à l'appui du processus de paix.

Les enfants et les conflits armés

72. Durant la période considérée, 81 violations graves commises contre 70 garçons et 10 filles ont été vérifiées. En tout, 54 garçons et 2 filles ont été recrutés et utilisés par les forces loyales au général James Nando (18 garçons et 2 filles) et le M/APLS dans l'opposition (10 garçons). Le meurtre de cinq garçons et l'atteinte à l'intégrité physique de deux garçons et de deux filles ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) ou restent non attribués du fait qu'ils se sont produits lors de tirs croisés entre les forces loyales au général Nando et des inconnus (1) et entre le M/APLS dans l'opposition et un jeune armé (1), ou qu'ils ont été causés par des restes explosifs de guerre (6). Deux filles ont été victimes de viol, les auteurs étant les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) et le Front de salut national (1). Deux filles ont été enlevées par le M/APLS dans l'opposition et une par le Front de salut national.

73. Des violations ont été vérifiées dans les États de l'Équatoria-Occidental (20 garçons et 4 filles), des Lacs (18 garçons), du Haut-Nil (16 garçons), du Bahr el-Ghazal occidental (10 garçons), de l'Équatoria-Central (3 garçons et 4 filles) et de Jongleï (4 garçons et 2 filles). Une attaque perpétrée par le Front de salut national contre un hôpital a été vérifiée dans l'État de l'Équatoria-Central.

74. À l'appui de la mise en œuvre du plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants, la MINUSS a animé 11 formations visant au renforcement des capacités de protection de l'enfance, auxquelles ont participé 573 personnes (102 femmes), dont 60 commandants de division (4 femmes). La Mission a également aidé à la formation du Comité technique public chargé du plan d'action pour la Zone administrative de Pibor, les 12 et 13 septembre.

75. La MINUSS a organisé 47 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 2 373 participants (1 055 femmes), dont 601 membres des forces de sécurité (221 femmes), 1 664 membres des populations locales (793 femmes) et 108 fonctionnaires (41 femmes). En outre, 55 réunions de sensibilisation rassemblant des membres des forces armées et des fonctionnaires ont traité de sujets liés à la protection de l'enfance. Dans l'État des Lacs, ces efforts ont permis d'identifier 18 garçons associés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans des casernes militaires.

Violence sexuelle liée aux conflits

76. La MINUSS a de nouveau constaté qu'un nombre inquiétant de violences sexuelles avaient été commises par les parties au conflit, des milices communautaires et d'autres éléments armés impliqués dans des violences localisées. Elle a vérifié 15 faits de violence sexuelle liée aux conflits, commis contre 15 personnes, dont 5 filles et 1 garçon. Les victimes, âgées de 7 à 47 ans, ont subi des actes tels que viol (9), viol collectif (3), tentative de viol (1), menace de viol (1) et dénudement forcé (1). Les auteurs de ces actes ont été les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (7), le Service national de sécurité (2), la Police nationale sud-soudanaise (2), le M/APLS dans l'opposition (1) et d'autres groupes armés (1). Les responsables de deux faits n'ont pas encore été identifiés.

77. En outre, la Mission a étayé et confirmé 21 faits de violence sexuelle liée aux conflits qui avaient été commis avant la période considérée contre 63 personnes, dont 5 filles et 7 hommes. Neuf de ces faits ont été attribués à des milices communautaires, cinq aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et trois au Service national de sécurité. Les responsables de trois faits n'ont pas encore été identifiés.

78. Le 30 novembre, avec le soutien technique de la MINUSS, le Gouvernement a officiellement lancé le Comité mixte d'application chargé du plan d'action des forces armées visant à remédier à la violence sexuelle liée aux conflits, composé des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

79. À la suite de la reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire, la MINUSS a contribué à la participation des femmes au processus législatif et à l'élaboration de la Constitution. Les 1^{er} et 2 septembre, la Mission a organisé un atelier d'orientation à Djouba avec South Sudan Women Empowerment Network, afin de présenter à une vingtaine de jeunes députées les procédures et pratiques en vigueur à l'Assemblée législative. Les 7 et 8 octobre et les 21 et 22 octobre, elle a facilité, en coordination avec le Groupe des femmes pour la promotion et le contrôle de la paix au Soudan du Sud, deux ateliers à l'intention de 120 députées, qui portaient sur la gouvernance et la direction sensibles au genre. Les 14 et 15 octobre, elle a aidé South Sudan Empowerment Network à réunir 40 députées et 30 dirigeantes de la société civile en vue de faire avancer leur participation au processus d'élaboration de la Constitution et de donner plus de poids à la prise en compte des questions de genre dans les travaux législatifs.

80. La MINUSS a continué de prêter son concours à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord revitalisé relatives à l'égalité des genres. Les 27 et 28 septembre, elle a facilité la tenue d'un atelier consultatif dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, qui visait à améliorer les capacités de persuasion de dirigeantes et d'hommes champions de l'égalité des sexes concernant les objectifs d'action positive. Du 28 au 30 septembre, elle a organisé un atelier auquel ont participé 54 hauts fonctionnaires de la Police nationale sud-soudanaise (dont 20 femmes) provenant des services centraux à Djouba et de cinq États, qui visait à promouvoir l'égalité des genres et des mesures efficaces de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

81. Durant tout le mois d'octobre, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD, la MINUSS a contribué à la mise en œuvre d'un projet relatif à l'intégration des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, par la mise à disposition

de compétences spécialisées dans le cadre d'une formation à la sensibilisation aux questions de genre animée à l'intention de membres du personnel en uniforme, à Rumbek, Kuacjok et Bentiu. Les 14 et 15 septembre, elle a œuvré en faveur d'une initiative de renforcement des capacités qui a réuni 50 journalistes, défenseurs des droits humains et avocats (35 femmes et 15 hommes), en vue de rechercher des stratégies visant à donner un véritable poids à la participation politique des femmes aux niveaux national et infranational.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

82. Au 30 novembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 644 personnes, dont 852 membres du personnel recruté sur le plan international (239 femmes, soit 28 %), 1 396 membres du personnel recruté sur le plan national (207 femmes, soit 15 %) et 396 Volontaires des Nations Unies (164 femmes, soit 41 %).

83. La composante policière de la Mission comprenait 1 440 personnes (effectif autorisé : 2 101) : 544 policiers hors unités constituées (213 femmes, soit 39 %), 865 membres d'unités de police constituées (212 femmes, soit 24 %) et 31 spécialistes des questions pénitentiaires (16 femmes, soit 52 %).

84. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 902 personnes : 222 officiers militaires de liaison (50 femmes, soit 23 %), 425 officiers d'état-major (80 femmes, soit 19 %) et 13 255 membres des contingents (721 femmes, soit 5 %).

85. Conformément à Action pour le maintien de la paix Plus, la MINUSS a continué d'améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard des soldats de la paix en tenant à jour les inventaires des risques de faute et les plans d'action, dans le cadre de visites sur le terrain à Wau, Kuacjok et Malakal. La Mission a intensifié ses efforts visant à accroître l'efficacité des mécanismes de plainte locaux, notamment en donnant plus de visibilité aux partenaires internes et externes chargés d'activités d'information et en augmentant le soutien apporté par ceux-ci, par la création d'une plateforme de médias sociaux devant permettre le partage d'informations relatives à la déontologie et à la discipline (en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles) entre les acteurs des mécanismes susmentionnés.

86. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, 34 allégations ont été enregistrées dans le système de suivi de la gestion des dossiers, à l'exception d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

87. La MINUSS et le Gouvernement ont continué de faire des progrès considérables dans l'amélioration de la communication et de la coordination en général, afin de faciliter les opérations menées par la Mission et en particulier d'assurer la liberté de circulation nécessaire aux patrouilles. À cet égard, la troisième réunion de

coordination de haut niveau a eu lieu le 21 octobre pour évaluer les progrès accomplis jusque-là en matière de liberté de circulation de la Mission. Ces initiatives ont permis de réduire les refus d'accès auxquels s'est heurtée la Mission dans l'exécution de ses patrouilles.

88. Au 30 novembre, la MINUSS avait enregistré 27 violations de l'accord sur le statut des forces, soit moins que durant la période précédente où elles étaient au nombre de 62. Sur le nombre total de violations, on dénombre huit cas de restriction de circulation, qui ont été le fait des forces de sécurité gouvernementales entre septembre et novembre. Parmi ces huit cas, cinq se sont produits en septembre, mois durant lequel le mécanisme conjoint de vérification et de surveillance a communiqué tardivement aux forces de sécurité affectées aux points de contrôle les mouvements de la MINUSS. L'une des restrictions imposées en octobre a été liée au refus des garanties de sécurité d'un vol d'évacuation sanitaire primaire de la Mission à Torit, dans l'État de l'Équatoria-Oriental.

89. Le Service de la lutte antimines a été autorisé avec retard à déployer ses équipes le long des routes de l'État de l'Équatoria-Central, et les dernières restrictions en place le long des routes reliant Djouba à Yei et Nimule ont été levées le 19 novembre.

90. Trois refus d'accès par le M/APLS dans l'opposition et des éléments de la milice armée ont entravé la capacité de la Mission de surveiller et d'enquêter sur la situation des droits humains dans les zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition.

91. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Durant la période considérée, des agents du service public de sécurité ont arrêté 12 membres du personnel de la MINUSS sans en avoir informé la Mission et sans avoir suivi les procédures prévues par l'accord sur le statut des forces dans les cas d'arrestation ou de détention de membres du personnel. Onze des personnes arrêtées ont été relâchées moyennant caution dans les sept jours, mais un membre du personnel recruté sur le plan national, qui avait été arrêté le 18 août, est toujours détenu à Djouba. L'arrestation et la détention de membres du personnel de la MINUSS hors respect des procédures établies dans l'accord sur le statut des forces compromet la capacité de la Mission à rendre compte de l'endroit où se trouve son personnel et porte atteinte à l'engagement pris par les autorités d'assurer audit personnel un environnement propice dans lequel il puisse mener sans entraves des activités d'aide au Gouvernement et au peuple sud-soudanais.

92. La MINUSS a continué à informer le Gouvernement des violations commises au moyen de notes verbales et dans le cadre d'un échange régulier avec les autorités. Les tableaux mensuels des incidents établis pour le compte du Conseil de sécurité ont été également communiqués au Gouvernement.

VIII. Performance et sûreté et sécurité des composantes en tenue

93. Sept contingents facilitateurs de la force de la MINUSS (deux unités médicales de niveau II, une section Carburant et un élément précurseur de la force) et deux états-majors de secteur ont été évalués durant la période considérée. Les rapports ont été achevés au moyen d'outils en ligne et il en reste un en cours d'élaboration. Les évaluations ont couvert la compréhension du mandat assigné et l'appui à celui-ci, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé. Trois contingents ont été considérés supérieurs à la moyenne et cinq autres ont été jugés excellents.

94. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, quatre unités de police constituées de 848 personnes (212 femmes) ont été évaluées. Leurs performances ont été jugées satisfaisantes. L'évaluation a été axée sur la capacité opérationnelle et logistique de

mener à bien les tâches prescrites et d'atteindre les niveaux de performance associés. Il en est ressorti que le matériel appartenant aux contingents était parfois insuffisant sans que la performance générale en pâtisse.

95. Le harcèlement des membres du personnel des Nations Unies et la criminalité en général nuisent à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix, des phénomènes contre lesquels la Mission continue activement de lutter en interagissant avec les services de sécurité gouvernementaux, en adoptant des mesures de sécurité physique renforcée et en dispensant des formations dans le domaine de la sécurité. En tout, ce sont 52 atteintes de cette nature (10 contre le personnel en tenue) qui ont été enregistrées durant la période considérée.

IX. Observations et recommandations

96. À l'occasion du troisième anniversaire de la signature de l'Accord revitalisé, je demande aux parties de continuer de manifester leur attachement à cet accord qui demeure l'unique feuille de route viable, à même de consolider la paix. Tout en estimant que les progrès accomplis jusque-là sont encourageants, je n'en suis pas moins préoccupé par l'échec à atteindre des objectifs de référence et les tâches essentielles qui restent à mener, en particulier celles relatives à la réforme constitutionnelle et aux dispositions transitoires de sécurité. Le Soudan du Sud est sur le point de réaliser des avancées considérables dans la mise en œuvre de l'Accord, pour peu qu'il s'attelle au programme législatif qui y figure et que les mesures d'application des dispositions transitoires de sécurité soient prises comme le Gouvernement a réaffirmé qu'elles le seraient. Ainsi, j'engage vivement la présidence à unifier d'urgence le commandement des forces armées et à obtenir la promotion des Forces unifiées nécessaires.

97. La MINUSS continue de mettre en œuvre la vision stratégique triennale du Conseil de sécurité, en s'efforçant d'atteindre les principaux objectifs prioritaires fixés par son mandat, notamment l'aide à la tenue d'élections libres, régulières, crédibles et pacifiques à la fin de la période de transition. À cet égard, conformément aux résultats de l'évaluation des besoins (voir [S/2021/661](#)) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité ([S/PRST/2021/20](#)) en date du 27 octobre 2021, mon représentant spécial mettra sur pied une équipe d'assistance électorale intégrée, qui sera chargée de fournir précocement un soutien technique au Gouvernement pour permettre la tenue d'opérations électorales inclusives et légitimes.

98. Je prends acte des efforts déployés par le Conseil des ministres pour passer en revue le projet de loi 2020/2021 sur le processus d'élaboration de la Constitution en vue de son adoption. Une fois approuvé par l'Assemblée législative nationale provisoire, ce projet de loi servira à amorcer et à orienter le processus permanent d'élaboration de la Constitution, qui est un prérequis pour la tenue des élections. Je demande donc aux parties d'assurer le fonctionnement de l'Assemblée législative de sorte qu'elle puisse examiner les principaux textes législatifs, notamment ceux qui concernent la création d'un cadre juridique visant à faire avancer la préparation des élections. Je les exhorte à mettre en place des assemblées dans les États ainsi que d'autres institutions de gouvernance, et leur demande de continuer de s'efforcer d'atteindre le quota de 35 % de femmes prévu par l'Accord revitalisé.

99. Bien que le cessez-le-feu permanent continue d'être largement respecté, ce qui est encourageant, les heurts qui se produisent dans l'Équatoria et la violence intercommunautaire qui sévit ailleurs, ainsi que les accrochages entre factions du M/APLS dans l'opposition, sont susceptibles de faire échouer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Je demande aux factions du M/APLS dans l'opposition de régler

leurs différends par le dialogue. Je me félicite des efforts de médiation que fait l'IGAD à cet égard et compte qu'elle les poursuivra.

100. Je sais que les événements qui se déroulent dans la région risquent de détourner l'attention de la situation au Soudan du Sud, laquelle exige que la communauté internationale reste mobilisée. Je suis très préoccupé par les crises politiques auxquelles le Soudan et l'Éthiopie font face et par les possibles effets de nouveaux mouvements de population à travers les frontières du Soudan du Sud, alors que l'action humanitaire dans le pays est déjà à la limite de ses capacités pour subvenir aux besoins de 326 000 réfugiés et demandeurs d'asile et de 1,7 million de déplacés. Ces crises ont de graves répercussions sur les activités de l'IGAD qui continue de jouer un rôle moteur dans le processus politique au Soudan du Sud.

101. Le Soudan du Sud est exposé à des crues soudaines, dont l'intensité et l'échelle, pour la troisième année consécutive, ont été telles que les communautés touchées ont de faibles chances de pouvoir s'en relever avant la survenue de nouveaux faits climatiques. Cette année, des inondations catastrophiques ont frappé 846 000 personnes, un chiffre impressionnant, provoquant des déplacements massifs et contribuant à accroître l'insécurité alimentaire, les maladies véhiculées par l'eau et la malnutrition. La plus grande fréquence des sécheresses et des inondations observée ces dernières années montre la grande vulnérabilité du Soudan du Sud aux changements climatiques, ce qui a des conséquences pour la paix et la sécurité dans un contexte concurrentiel de raréfaction des ressources. Je loue les efforts déployés sans relâche dans l'État de l'Unité par les ingénieurs de la MINUSS, qui ont tout mis en œuvre pour protéger la ville de Bentiu des inondations. Je remercie la communauté des donateurs qui a contribué à satisfaire les besoins immédiats et je prends note du montant de 10 millions de dollars qui a été alloué par le Gouvernement sud-soudanais aux secours. Je salue également l'unité de vues manifestée par le Gouvernement, l'ONU, les États Membres, les organisations non gouvernementales et la société civile, qui se sont accordés pour renforcer la collaboration en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix, atténuer les effets des changements climatiques et agir collectivement face à l'escalade de l'insécurité et des conflits intercommunautaires et intracommunautaires.

102. La tendance croissante aux menaces et attaques dirigées contre les travailleurs humanitaires par des groupes de jeunes et la perturbation des programmes d'aide demeurent préoccupantes, en particulier quand cette animosité vise à alimenter les conflits ethniques et intercommunautaires. Les intervenants humanitaires doivent recevoir de strictes garanties quant à leur sécurité et au fait qu'ils sont à l'abri du danger. En outre, ces phénomènes mettent en évidence la nécessité d'offrir une éducation viable et des possibilités de gagne-pain productif aux jeunes, qui rencontrent des difficultés économiques persistantes, n'ont que peu d'incitations et doivent renoncer à trouver une solution à leurs griefs par des moyens violents.

103. Je considère comme un fait encourageant que la MINUSS et le Gouvernement aient continué de réaliser d'importants progrès dans l'amélioration de la communication et de la coordination en général, afin de faciliter les opérations de la Mission, en particulier la liberté de circulation de ses patrouilles, et que le nombre de refus d'accès ait ainsi considérablement diminué. Je suis néanmoins inquiet face aux menaces qui pèsent sur la sécurité des partenaires humanitaires et ont nui à leur capacité de venir en aide à ceux qui en ont besoin. Je condamne les attaques menées contre les convois humanitaires, ainsi que les actes de pillage et de destruction des biens et fournitures qui sont acheminés par ces convois. Je demande au Gouvernement de poursuivre les auteurs de ces attaques et de protéger comme il se doit les travailleurs humanitaires afin d'éviter de perturber la fourniture de l'aide vitale.

104. Je suis également préoccupé par les informations faisant état de faits de violence sexuelle liée aux conflits et d'autres graves violations des droits humains telles que les exécutions extrajudiciaires signalées dans les États des Lacs et de Ouarrap. J'exhorte le Gouvernement et les administrations d'États fédérés à faire respecter l'état de droit et les normes et règles fixées dans les instruments internationaux auxquels le Soudan du Sud a souscrit. Alors que s'amorcent les préparatifs d'élections libres et régulières, il est impératif que les autorités reconnaissent et respectent le besoin de liberté d'expression et d'espace politique et fassent advenir un dialogue ouvert sur l'avenir du pays.

105. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et salue l'action des chefs d'État de l'IGAD ainsi que de l'Union africaine. Je tiens à remercier mon représentant spécial, Nicholas Haysom, le personnel civil et le personnel en tenue de la MINUSS ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont continué d'œuvrer en faveur de la paix pour améliorer les conditions de vie au Soudan du Sud.

